



# e-Foot Officiel 94

## SOMMAIRE

### Communiqués

INFOS

\*\*

Date Parutions  
dernières divisions

\*\*

Modifications lois du jeu

\*\*

Présentation des  
nouveaux collègues

\*\*

Horaires Officiels des  
matches

\*\*

Infos Ligue

\*\*

Inscription Bénévole

\*\*

Les frais d'arbitrage

\*\*

Parienté Avocats

### Procès-verbaux

#### Commissions

Comité de Direction

\*\*

De surveillance des  
opérations électorales

\*\*

CDA

\*\*

Organisation des  
Championnats

\*\*

Statuts & Règlements

\*\*

Futsal

\*\*

Calendriers

#### Annexes

Catégories d'âges

\*\*

Planning Formations

\*\*

Location Véhicules

#### A Consulter sur Footclub

Discipline  
+  
Sanctions



Egalement  
Consultable sur  
notre site internet  
[http://  
districtvaldemarne.fff.fr/  
documents/](http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/)

## A NOTER SUR VOS AGENDAS !!

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**VENDREDI 17 OCTOBRE 2025 à 18h30**

**Au siège du District du Val de Marne de Football  
131, Boulevard des Alliés 94500 Champigny/marne**

*(Ordre du jour à l'intérieur du journal)*



## Réunions de Rentrées « FOOT EFFECTIF REDUIT »

**LUNDI 22 SEPTEMBRE A 19H - REUNION U6/U9**



Rendez-vous au District du Val de Marne de Football  
131, boulevard des Alliés 94500 Champigny/marne

**Tous les clubs sont tenus d'y participer** (sous peine d'amende de 100 euros).  
**Tous les responsables de la catégorie concernée et le responsables Ecole de Foot sont conviés.**

## REUNION ECHANGES EQUIPES U18

**Vendredi 19 septembre 2025 à 19h00**

*Siège du District, 131 boulevard des Alliés, 94500 Champigny-sur-Marne*

Participants obligatoires :

Le Président(e) ou le Responsable Technique, accompagné(s) de l'Éducateur U18 de votre club.

Intervenants : Un technicien, un arbitre et un membre de la Commission de Discipline animeront les discussions.

Ordre du jour :

Accueil par le Président et les membres du Comité de Direction

Intervention d'arbitres de D1

Intervention d'un technicien du District

Échange avec les participants

**A noter : Tout club non représenté à cette réunion sera sanctionné d'une amende de 100 €.**

## FORMATIONS CFI

**TOUT SAVOIR = <https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/formations/>**

## FORMATIONS FIA

### FOOTBALL

Session n°1 - 20, 21, 27 et 28 septembre 2025

Session n°2 - 25, 26 octobre, 1er et 2 novembre 2025

Session n°3 - 29, 30 novembre, 6 et 7 décembre 2025

Session n°4 - 7, 8, 14 et 15 février 2025

Lien football : <https://maformation.fff.fr/formation/59-formation-initiale-d-arbitre.html>

### Futsal

Session unique - 4, 5, 11 et 12 octobre 2025

Lien futsal : <https://maformation.fff.fr/formation/60-formation-initiale-d-arbitre-futsal.html>



**Edition N° 728 du Jeudi 18 Septembre 2025**

# COMMUNIQUES



Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,  
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>  
**\*Documents & \* Procès-Verbaux**

## TROPHEES « CHAMPIONS »

**Les Clubs détenteurs des Trophées CHAMPIONNATS 2023/2024 sont invités à les retourner au District avant le 19 Septembre 2025 :**

**FUTSAL**

**HAY LES ROSES 94 FUTSAL**

### LE DISTRICT DU VAL DE MARNE

**Recrute pour la nouvelle saison 2024/2025 – *Bulletin d'inscription à l'intérieur du journal***

**Vous êtes désireux de vous investir en tant que commissaire du District, vous souhaitez mettre vos compétences et votre expérience au service de l'intérêt général, vous avez de la disponibilité, n'hésitez pas à postuler pour intégrer, par exemple, l'une des commissions ci-dessous :**

- Commission de Discipline (réunion hebdomadaire en soirée pour traiter les incidents disciplinaires)
  - Commission d'Appel Disciplinaire (réunion sur convocation en soirée pour traiter les incidents disciplinaires de seconde instance)
  - Commission des Statuts & Règlements (réunion en soirée pour traiter les dossiers réglementaires)
  - Commission d'Organisation des Compétitions (réunion hebdomadaire en après-midi pour assurer le suivi des compétitions)
- Pour toutes ces commissions, une maîtrise des outils informatiques est un plus.

**Les candidatures sont à adresser par mail : [secretariat@districtvaldemarne.fff.fr](mailto:secretariat@districtvaldemarne.fff.fr)**

### Demande d'entente saison 2025/2026

Le District du Val de Marne de football demande de bien vouloir envoyer vos demandes d'ententes (article 11.7 du Règlement Sportif Général).

Attention, la procédure pour les demandes d'ententes doit passer par le footclub du club support.

**Voir procédure ci-dessous:**

Sur Footclubs cliquez dans le menu « organisation » puis « Vie du club ».



**Sélectionnez « Entente » dans le type de demande, puis complétez le formulaire qui s'affiche :**

- Choisir la saison
- Choisir l'équipe : seules les équipes préalablement engagées à partir de la catégorie U12 sont affichées (pour le foot d'animation, cliquez sur « créer une nouvelle équipe »).
- Choisir le(s) club(s) constituant l'entente
- Saisir le nom souhaité pour l'entente
- Choisir la(les) installation(s) attribuées par défaut où auront lieu les rencontres de l'entente
- Renseigner dans le motif le club conservant la place sportive à l'issue de la saison 2024/2025

Type de demande \*

Entraine

**Article 30 bis des Règlements généraux de la F.F.F.**  
 La déclaration d'une entente doit être formée par le club support de cette entente.  
 Avant de continuer, assurez-vous que vous êtes bien le club support de l'entente.  
 Attention, la prise en compte effective d'une entente est soumise à validation du District.

Sociétés concernées \*

Création \*

Club support

Clubs constituant l'entente \*

Recherche (n° d'affiliation, nom du club, ...)

Club:

Recherche

Appliquer

Noms souhaités pour l'entente \*

ENT

(OU - ENT, CLUBS CLUBS CLUBS)

Installations où auront lieu les rencontres de l'entente \*

Recherche auto club(s)

Autre installation

Commentaires

Appliquer

Motif amenant la constitution de cette entente

\* champ obligatoire

Retourner la dernière

Une fois la demande complétée et transmise, elle sera traitée puis validée par le comité directeur du District.

Veuillez en parallèle informer la direction par mail : [secretariat@districtvaldemarne.fff.fr](mailto:secretariat@districtvaldemarne.fff.fr)

## Article 11 - Les Obligations

### Article 11 - Les obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :



#### D1

##### ➤ SENIORS :

Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.

##### ➤ JEUNES FOOTBALL A 11 :

3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.

Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :

- De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,
- **Ne peuvent être des équipes féminines.**

##### ➤ FOOT A EFFECTIF REDUIT :

- 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),
- Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.
- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.



#### D2

##### ➤ SENIORS :

- 2 équipes

##### ➤ JEUNES :

- 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)
- Ou bien une équipe U20
- Ou une équipe féminine U15F à 11.
- Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3<sup>ème</sup> équipe de jeunes.

##### ➤ Foot à effectif réduit :

- 2 équipes (de U8 à U13)
- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines
- Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

**Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1<sup>ère</sup> saison.**



#### D3

##### ➤ SENIORS :

- 1 équipe
- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.



#### D4

##### ➤ SENIORS : E-FOOT 94 N°728 Page 4 de 51

- 1 équipe

- Pas d'obligation.

## Installation de la FMI

À l'approche de la reprise des compétitions 2025-2026, veuillez trouver ci-dessous quelques rappels en matière d'usage de la FMI pour (re)sensibiliser les clubs, les nouveaux dirigeants et les encadrants d'équipes.

Nous vous invitons à reprendre le contenu ci-dessous ainsi que le guide utilisateur (envoyer par mail à tous les clubs le 23/07/25) et sur notre site internet. <http://districtvaldemarne.fff.fr>

### Note spécifique déploiement WebAPP FMI

La dernière version de la WebApp FMI peut être déployée sur l'ensemble de vos territoires. Cette solution présente de nombreux avantages par rapport à l'application traditionnelle 3.9.0 qui n'est plus disponible sur les dernières versions d'Android.

Elle offre une meilleure stabilité et des fonctionnalités optimisées. Vous pouvez dorénavant promouvoir activement cette solution auprès de vos clubs en remplacement de l'application mobile historique.

### 1. Versions disponibles

- **Application FMI historique**
  - Dernière version *Play Store* : 3.9.0.0
  - Dernière version *Apple Store* : 3.9.0
- **⚠ Attention** : l'application FMI 3.9.0 n'est plus disponible sur les dernières versions d'Android. Pour les utilisateurs Android avec des versions récentes, il convient donc d'utiliser la *WebApp FMI* (cf ci-dessous).
- **WebApp FMI**
  - Dernière version : 5.0.5
  - Guide utilisateur pour la mise à jour de l'application ci-joint

### 2. Mots de passe

Les mots de passe des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "*Gestion feuille de match informatisée*" ET qui étaient amenés à expirer dans les 3 prochains mois ont été réinitialisés.

Les utilisateurs doivent avoir procédé à la modification de leur mot de passe **avant le jour J** :

- Pour les utilisateurs Footclubs : en se connectant à Footclubs (<https://footclubs.fff.fr>)
- Pour les utilisateurs exclusivement FMI (Invité FMI) : en utilisant le module dédié dans la rubrique assistance de la FMI (<https://fmi.fff.fr/assistance>)

### 3. Paramétrage utilisateurs / équipes

Les associations d'équipes de l'ensemble des comptes utilisateurs Footclubs ayant une habilitation "*Gestion feuille de match informatisée*" ont été réinitialisées.

Les correspondants Footclubs des clubs doivent **obligatoirement** ressaisir le bon paramétrage de chaque compte avant les premiers matchs :

- **Simplification du paramétrage** :
  - La case "*Compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions*" a été supprimée
    - Seule la case "*Gestion feuille de match informatisée*" doit être COCHÉE quelle que soit la nature et l'origine de l'épreuve
- **Paramètres à vérifier** :
  - Type de Profil
  - Gestionnaire feuille de match informatisée
  - Équipes affectées :

Organisation > Utilisateurs Footclubs > Caractéristiques

Utilisateur: Didier MAZEAS  
 Code d'accès: DMAZEAS  
 Type de profil:  Gestionnaire  Invité

Profil: Invité organisation, licences et compétitions

Gestion feuille de match informatisée:

Signataire des demandes de licences dématérialisées:

Actif: Actif

Niveau Footclubs: Utilisateur expérimenté

Téléphone: 0660905757

Adresse mail: didier.mazeas@str.fr

Date de dernière connexion: 04/11/2020 13:43:19

Valider Rafraîchir

<input type="checkbox"/>	Catégorie	Equipe	Compétition la plus élevée
<input type="checkbox"/>	Libre / Senior	Pruniers Us 1	Départementale 2
<input type="checkbox"/>	Libre / Senior	Pruniers Us 2	Départementale 4 (2024-2025)
<input type="checkbox"/>	Libre / U19 - U18	Pruniers Us 21	Coupe Gambardella Crédit Agricole
<input type="checkbox"/>	Libre / U15 - U14	Pruniers Us 1	U15 Départemental 2 (2024-2025)
<input type="checkbox"/>	Libre / U13 - U12	Pruniers Us 1	U13 Départemental 2 (2024-2025)
<input type="checkbox"/>	Libre / U13 - U12	Pruniers Us 2	U13 Départemental 3 (2024-2025)
<input type="checkbox"/>	Libre / Football d'animation	Pruniers Us 1	U11 Critérium 2 (2024-2025)
<input type="checkbox"/>	Libre / Football d'animation	Pruniers Us 2	U11 Critérium 4 (2024-2025)
<input type="checkbox"/>	Libre / Senior F	Ent. Pruniers 1	Seniors Féminines A 8 (2024-2025)
<input type="checkbox"/>	Libre / U15 F - U14 F	Pruniers Us 1	

**NB :** Pour les utilisateurs qui avaient 2 comptes pour gérer le double paramétrage lié à la case "Compte rattaché à la nouvelle application de gestion des compétitions", le correspondant Footclubs du club peut supprimer le second compte.

#### 4. Préparation des équipes

L'équipe recevante ET l'équipe visiteuse doivent réaliser la préparation des équipes via l'interface web (<https://fmi.fff.fr>) **UNIQUEMENT**.

- Ceci permet de récupérer les données en temps réel et d'éviter des échanges de données inutiles sur la tablette :
  - **Pour les matchs du samedi :** dès le mardi et jusqu'au vendredi soir au plus tard
  - **Pour les matchs du dimanche :** dès le mercredi et jusqu'au samedi soir au plus tard
  - **Pour les matchs du lundi :** à partir du lundi matin et au plus tôt avant le match

#### 5. Récupération des rencontres et chargement des données du match - Uniquement l'équipe recevante !

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- **Pour les matchs du samedi :** à partir du vendredi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- **Pour les matchs du dimanche :** à partir du samedi minuit jusqu'au moins 2 heures avant le début de la rencontre
- **Pour les matchs du lundi :** à partir du lundi matin et jusqu'à 2 heures avant le début de la rencontre

#### Important :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI ⇒ c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données
- L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**. Il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ces ajustements.

#### 6. Ressources d'aide

- FAQ Générale FMI : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?buildName=fmi&tag=fmi-1183>
- FAQ WebApp FMI : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff/?thematic=webappfmi>

En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs  
OU

Via cette URL : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff//?tag=nouveau-module-competition-1179> clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

### Traitement des e-mails qui doivent être « officiel » .....@lpiff.fr

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

**Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date**

**Nom, Prénom et fonction du signataire du mail**

-Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (doublon des mails aux commissions)

-Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)

-De mettre plusieurs boîtes mails des services du District en copie

(exemple : cda+technique+formation...)

-De faire doublon pour les changements via Footclubs et boîte mail du district

### Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

E-mail : [cfaer94@gmail.com](mailto:cfaer94@gmail.com)

### Attestation D'affiliation

Les clubs ont dorénavant la possibilité d'éditer une attestation d'affiliation à tout moment depuis FOOTCLUBS via le menu =

« ORGANISATION / EDITIONS & EXTRACTIONS / ONGLET ATTESTATION AFFILIATION »

### La Commission de Discipline

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

### Avis aux Clubs

« Modification de l'article 14 des RSG dans un but de clarification »

14.11.1 – Dans le cas d'une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l'équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c'est l'équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.

### PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / Fafa etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

SEPTEMBRE	4	11	18	25	
OCTOBRE	2	9	16	23	30
NOVEMBRE	6	13	20	27	
DECEMBRE	4	11	18		
JANVIER	8	15	22	29	
FEVRIER	5	12	19	26	
MARS	5	12	19	26	
AVRIL	2	9	16	23	30
MAI	7	14 (férié)	21	28	
JUIN	4	11	18	25	
JUILLET	2	09	23 (Spécial Calendriers)		

## Peut-on jouer avec une licence non validée ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.



# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

## VENDREDI 17 OCTOBRE 2025 à 18H30



*Au District du Val de Marne de Football  
131, Bld des Alliés – 94500 Champigny sur Marne*

### ORDRE DU JOUR

*Accueil des Délégués par M. Denis TURCK, Président du District du Val de Marne*

- ✚ Emargement, vérification des pouvoirs et remise des boîtiers de votes
- ✚ Présentation de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales
- ✚ Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Elective du 12 octobre 2024 à Boissy St Léger  
*(Parution E-Foot N° 722 du 03 juillet 2025)*
- ✚ Allocution du Président
- ✚ Approbation du Rapport Moral, saison 2024 & 2025
- ✚ Proposition de changements pour les « Montées & Descentes » des championnats toutes catégories *(soumis au vote pour application saison 26/27)*
- ✚ Intervention « Technique »
- ✚ Intervention «CDA »
- ✚ Vote pour le Médecin au Comité de Direction :  
✓ **Proposition Docteur ALBACHAR MOUSSA Nasser**
- ✚ Rapport Financier au 30 Juin 2025
  - a) *Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes*
  - b) *Approbation du Rapport Financier au 30 Juin 2025*
- ✚ Budget Prévisionnel 2025 & 2026
  - a) *Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes*
  - b) *Approbation du Budget Prévisionnel 2025 & 2026*
- ✚ Questions diverses présentées par les Clubs (\*)
- ✚ Clôture de l'Assemblée Générale et Pot de l'Amitié

Les Récompenses  
seront remises après  
chaque point  
de l'ordre du jour

#### DIRIGEANTS DE CLUBS

##### 12.1 Composition

L'Assemblée Générale est composée des représentants des Clubs.

Participent également à l'Assemblée Générale avec voix consultative les Membres Individuels et les Membres d'Honneur.

##### 12.3 Représentants des Clubs

Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts.

Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

Le représentant d'un Club peut représenter au maximum 2 Clubs y compris le sien, à condition qu'il dispose d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.

##### (\*) Questions ou propositions présentées par les Clubs

Toutes les questions ou propositions présentées par les Clubs doivent, pour être portées à l'ordre du jour de cette Assemblée  
(Rubrique : « **Questions Diverses présentées par les Clubs** »)

être adressées « **en lettre recommandée avec accusé de réception** » ou par « **mail officiel** » à **en-tête du club au secrétariat du District, dûment signées par le Président de l'Association, au plus tard le 1<sup>er</sup> Octobre 2025**

# Dates de parution sur E-FOOT 94 et Site Internet du District

Début des Championnats Dernières Divisions et Plateaux U6 à U13

Saison 2025/2026



Catégories Divisions	Dates début des Compétitions	Dates de Parution
SENIORS (D4)	05.10.25	PARU
CDM (D1)	21.09.25	PARU
U18 (D3)	05.10.25	PARU
U16 (D4)	05.10.25	PARU
FUTSAL (D2)	27.09.25 ou 04.10.25	PARU
U12 & U13	<p><u>INTERCLUBS</u></p> <p>04.10.25</p> <p><u>Début des Critériums toutes catégories</u></p> <p>A partir du 8 Novembre 2025</p>	<p><u>JOURNEES ACCUEILS</u></p> <p>20.09.25</p>
U10 & U11		
U8 & U 9		
U6 & U7		
FEMININES (D1)		

# HORAIRES OFFICIELS DES MATCHES

## Saison 2025/2026



### CHAMPIONNATS & COUPES

SAMEDI APRES-MIDI	
U14	16h00
U15	14h00
Séniors Féminines	16h00
SAMEDI SOIR	
Séniors	18h30
DIMANCHE MATIN	
CDM/Anciens/+45 ans	09h30
+55 ans	10h00
DIMANCHE APRES-MIDI	
Séniors	15h00
U16 & U18	13h00
U20	13h00

### FOOTBALL D'ANIMATION

U12/U13	14h00 & 15h00
U10/U11	10h00 & 11h00
U8/U9	09h30
U6/U7	11h00

# C'est avec grand plaisir que le District du Val-de-Marne vous annonce l'arrivée de nouveaux collaborateurs au sein de son équipe

Merci de leur réserver le meilleur accueil possible

## Rabah AIT ATMAN- 40 ans : CTD-PPF

*(Conseiller Technique Départementale – Projet de Performance Fédérale)*

Sa mission principale étant d'assurer la coordination du PPF sur notre territoire (Projet de Performance Fédérale) en lien avec les clubs et les instances fédérales.

Il sera responsable notamment de l'organisation des détections et sélections, la mise en œuvre des formations ainsi que le suivi des sections sportives.

Rabah a une bonne connaissance de ses missions ayant œuvré au même poste dans le département de la Seine Saint Denis pendant 2 ans.

### Son parcours :



## Jérémy CORDON MELO - 21 ans : CTA

*(Conseiller territoriale en Arbitrage)*



### Ses missions principales :

- \*Développer et mettre en œuvre la politique départementale de l'arbitrage dans les domaines de la formation, du recrutement, de la détection et de la fidélisation des Arbitres
- \*Mener conjointement avec l'instance régionale des actions techniques et assurer l'animation de l'équipe départementale en arbitrage
- \*Venir en soutien des clubs dans le cadre de l'accompagnement à la sensibilisation à l'arbitrage et aider dans leurs missions, les bénévoles de la Commission d'Arbitrage

### Son parcours :

Arbitre depuis 7 ans (2018)

Arbitre Régional 3 Football / Régional 1 Futsal à la Ligue Paris Ile-de-France

Ancien candidat jeune arbitre de la fédération

Membre de CDA et Formateur au District depuis 2022

## **Inès YAGOUB – 26 ans: Contrat alternance Apprentissage**



Inès est en appui de l'équipe TECHNIQUE dans le cadre de sa formation « BEF P2 APPRENTISSAGE » (Brevet d'Entraîneur de Football en Apprentissage)

Elle aura en charge notamment :

- *Suivi et la préparation des dossiers de formations du District.*
- *Participera aux sélections « Filles » U14F et U15F*
- *Animera le Centre de perfectionnement U13F*
- *Suivra la Section Sportive - 1 séance par semaine*
- *Accueil téléphonique et physique au District*
- *Aider l'équipe technique dans toutes autres missions si besoin*

**Son parcours :**

- Master STAPS Entraînement et Optimisation de la Performance

Sportive

- Membre de la Commission Féminine depuis 3ans
- Membre de la Commission Technique depuis 1an
- Titulaire du BMF
- En cours de formation du BEF
- Éducatrice depuis 7ans

## **Sacha BELHASSEN : Service Civique (8 mois)**

Sacha sera une aide pour le service « Arbitrage » du District.

## **Lenny BENCHERIF : Contrat Alternance**

## **Colline DOS NASCIMENTO : Stagiaire**

Arriveront pour compléter l'équipe le 1<sup>er</sup> octobre 2025

Ils auront en charge principalement les dossiers suivants : « **Sport Handicap** » et « **Sport dans les Hôpitaux** »



# PRINCIPALES MODIFICATIONS FOOTBALL

## APPLICABLES AU 01.09.2025

### Lois du jeu et Consignes CDA

Parmi l'ensemble des modifications de la saison 2025/26, voici les 3 éléments majeurs qui doivent être retenus :

- 1 – Loi 12 – Possession du gardien de but (règle des 8 secondes)**
- 2 – Loi 3 – Capitaine : unique « interlocuteur » de l'arbitre**
- 3 – Loi 12 – Mise en place du carton blanc pour les officiels d'équipe (UNIQUEMENT SENIORS)**

### 1 – Loi 12 – Possession du gardien de but (Règle des 8 secondes)

Un gardien est considéré comme en possession du ballon avec ses mains dès lorsqu'il :

- Le tient entre ses mains ou contre une surface
- Le maintient sur sa main ouverte
- Le fait rebondir au sol
- Le lance en l'air

Le gardien **peut garder la possession du ballon en main pendant de 8 secondes maximum** (uniquement lorsque le jeu est en cours).

Quand commence le décompte ? : Il débute à partir du moment où **l'arbitre estime que le gardien est clairement en possession du ballon et en pleine capacité de le jouer** (sans qu'aucun adversaire ne lui dispute), **avec ses mains**.

Secondes restantes	Décompte
8, 7, 6	<b>Mental</b>
5	<b>Début du décompte visuel</b>
4, 3, 2, 1	<b>Visuel</b>

**L'arbitre cherchera à être visible auprès du gardien** de but (primordial pour l'acceptation de la décision).

Le décompte sera effectué avec un **mouvement de balancier** (type Futsal) à chaque seconde.

En cas de récidive ?

1<sup>ère</sup> fois que cela arrive – Corner

2<sup>ème</sup> fois (1<sup>ère</sup> récidive) – Mise en garde au gardien et corner

3<sup>ème</sup> fois (2<sup>ème</sup> récidive) – Avertissement au gardien de but et corner



### 2 – Loi 3 – Capitaine : unique « interlocuteur » de l'arbitre

**Seul le capitaine** (ou joueur relai si gardien de but) **est autorisé à communiquer avec l'arbitre en établissant un canal de communication unique** (aucun joueur autour) **et respectueux** (pas dans la contestation).



**Signal « stop »** : Dès lors que l'arbitre effectue ce signal, les joueurs ne doivent pas s'approcher de lui. Seul le capitaine pourra venir demander des explications (de manière calme).

Le **capitaine doit avoir un rôle actif** en demandant à ses coéquipiers de se mettre à distance.

L'arbitre **ne passera l'entièreté de la rencontre à expliquer l'ensemble de ses décisions** au capitaine mais expliquera uniquement les décisions majeures (Penalty, but refusé, avertissement, exclusion...).

Les joueurs qui s'approcheront de l'arbitre sans y avoir été invité et avec une attitude contestatrice **seront avertis**.



### **3 – Loi 12 – Mise en place du carton blanc pour les officiels d'équipe (UNIQUEMENT COMPETITION CI-APRES ET SEULEMENT SI UN OFFICIEL EST PRESENT)**

#### **Compétitions sur lesquelles s'appliquent cette modifications :**

- District 1
- District 2
- District 3
- District 4
- CDM D1
- Anciens D1

Lorsqu'un officiel d'équipe (entraîneur ou dirigeant), inscrit sur la feuille de match, **adopte un comportement contestataire et public à l'encontre des décisions de l'arbitre**, ce dernier **peut lui adresser un carton blanc**. Cette sanction **emporte immédiatement l'exclusion temporaire du capitaine de l'équipe concernée** (ou vice-capitaine si le gardien de but est capitaine).



L'arbitre **délivrera le carton blanc à l'officiel d'équipe puis au capitaine** pour lui signifier son exclusion temporaire (indiquer avertissement sur la FMI).

**L'équipe jouera en infériorité numérique pendant 10 minutes sans aucun remplacement possible.** Le brassard devra être transmis au « vice-capitaine ».

Après 10 minutes, le **capitaine pourra reprendre part au jeu (qu'il soit arrêté ou non) après autorisation de l'arbitre central** (il reprend alors fonction et brassard).

**LIMITATION D'USAGE - Chaque équipe ne peut recevoir qu'un seul carton blanc par match en conséquence du comportement contestataire de l'un de ses officiels.**

En cas de nouveau comportement contestataire d'un officiel de la même équipe, **l'arbitre applique les sanctions individuelles prévues par les Lois du jeu** (avertissement, exclusion).

**L'exclusion temporaire du capitaine ne correspond pas à une sanction adressée à ce joueur.** Elle **n'est donc pas cumulable** avec les sanctions qu'à pu avoir ce joueur.

Lorsque l'officiel reçoit deux avertissements, il est exclu.

Ce cumul peut prendre l'une des formes suivantes :

- **AVERTISSEMENT + EXCLUSION TEMPORAIRE = EXCLUSION**
- **EXCLUSION TEMPORAIRE + AVERTISSEMENT = EXCLUSION**
- **AVERTISSEMENT + AVERTISSEMENT = EXCLUSION**





## **RAPPEL IMPORTANT AUX CLUBS ET AUX ARBITRES**

### **FRAIS D'ARBITRAGE**

*Saison 2025/2026*

Le prélèvement aux Clubs et le défraiement des Arbitres par virement se poursuit cette saison. Il est applicable dès la **1<sup>ère</sup> journée de Championnat**.

Ce dispositif concerne les championnats où les Arbitres sont désignés chaque semaine par le District :

- Seniors D1, D2, D3
- Féminins D1
- U18 D1,
- U16 D1
- U15 D1 & D2
- U14 D1 & D2 (*En cours de saison*),
- CDM D1
- Anciens D1
- FUTSAL D1 et D2

***Un double de la fiche de frais sera à signer par l'arbitre et les deux clubs  
au moment de la signature de la FMI.  
Le club recevant et l'arbitre conserveront un exemplaire comme justificatif.***

#### **Rappel aux CLUBS :**

Le **1<sup>er</sup> prélèvement** sera effectué aux alentours du **20 septembre 2025**, le même montant sera prélevé chaque mois jusqu'à fin mai (soit au total 9 prélèvements), **Le mois de JUIN étant la régularisation par rapport aux désignations réelles de la saison, une dernière opération sera effectuée soit « Remboursement » soit « Prélèvement ».**

**Merci de bien vérifier la FMI et de nous remonter toutes les Absences des Arbitres\*.**

\*en cas d'absence d'un arbitre, en plus de modifier l'arbitre sur la FMI, il faut envoyer un mail à la CDA : [CDA@districtvaldemarne.fff.fr](mailto:CDA@districtvaldemarne.fff.fr) pour avertir de l'absence de l'arbitre.

#### **Rappel aux ARBITRES :**

A titre indicatif, le virement aux Arbitres s'effectue **aux alentours du 25** de chaque *mois (1<sup>er</sup> virement qui sera fait : en octobre 2025 pour la période 01/09 au XX/10)*.

Pour être au plus juste, la vérification de la FMI est impérative à la fin de chaque rencontre par les Clubs et le ou les Arbitre(s).

**CE DISPOSITIF N'INTEGRE PAS LES RENCONTRES DE COUPES OU DES DEMANDES D'ARBITRES.**

**Rappel demandes d'arbitres :** Lorsqu'une demande d'arbitre est effectuée, **c'est le club DEMANDEUR qui doit régler SUR PLACE** (même à l'extérieur) **par chèque ou espèce** (pas de virement instantané).

**Fiche de candidature pour intégrer une Commission – DISTRICT 94 -**



**Nom :** ..... **Prénom :** .....

**Date de naissance :** ..... / ..... / ..... **Adresse e-mail :** .....

**COMMISSION(S) SOUHAITEE(S) :**

1. ....
2. ....

**Photo**



**Adresse de correspondance :** .....  
.....  
.....

**Tél. domicile :** ..... **Tél. port. :** .....

**Centres d'intérêt prioritaires** (ex. : arbitrage, football féminin, etc.) :

.....  
.....

**Compétences professionnelles pouvant être mises au service du football :**

.....  
.....

**ASSOCIATIONS SPORTIVES** : Vous avez recours à des **auto entrepreneurs** ou des **prestataires extérieurs** pour le fonctionnement de votre club ? **RESPECTEZ VOS OBLIGATIONS !**

La sous-traitance est une relation juridique complexe imposant au donneur d'ordre ( le club ) des obligations. Le donneur d'ordre doit procéder à des vérifications auprès du sous-traitant, au moment de la signature du contrat, puis tous les 6 mois jusqu'à la fin de la collaboration. Le club est tenu de respecter 2 obligations principales :

- **Le devoir de vigilance**
- **Le devoir de diligence**



## LE DEVOIR DE VIGILANCE :

Le Club a la responsabilité de vérifier l'identité de son prestataire. Cette obligation de vigilance est nécessaire dans tous les contrats d'un montant minimum de 5.000 euros hors taxes. Il faut alors vérifier si le sous-traitant est bien immatriculé, s'il est en situation régulière auprès de l'URSSAF et si son statut est valide, en sollicitant :

- une **attestation de vigilance de l'URSSAF** de moins de 6 mois prouvant qu'il est à jour de ses obligations fiscales et sociales ;
- **un document prouvant son existence, son immatriculation et portant le numéro de TVA intracommunautaire pour l'UE** : carte d'identification auprès du répertoire des métiers, extrait Kbis, récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un CFE, avis de situation SIRENE pour les micro-entreprises ;
- **l'attestation A1 pour les salariés de l'UE** soumis aux règlements européens de coordination en matière de sécurité sociale et une attestation URSSAF pour les salariés hors UE.



## LE DEVOIR DE DILIGENCE

L'objectif est de **vérifier l'exactitude des informations transmises**. Pour cela, le club doit saisir, sur le **site de l'URSSAF**, le code de sécurité figurant sur l'attestation. Si le club découvre un manquement du sous-traitant dans ses obligations déclaratives, il doit aussitôt enjoindre son prestataire à faire cesser cette situation, en adressant une lettre RAR



## LES SANCTIONS :

Le manquement aux devoirs de vigilance et de diligence expose le club à **l'infraction de travail dissimulé**. Le club pourrait être considéré comme **solidaire du sous-traitant et assumer** les rémunérations, les indemnités, les impôts, les taxes, les cotisations, les pénalités et les majorations liées à la prestation, voire le remboursement des aides publiques dont aurait bénéficié le sous-traitant



# Pré-requis licences 25/26

Comme la saison dernière, nous vous recommandons de privilégier la dématérialisation notamment pour vos demandes de renouvellement et les nouveaux joueurs. A l'inverse, pour ce qui concerne les mutations (changements de club), nous vous préconisons de recourir au format papier.

Nous attirons votre attention sur les formalités que vous devez impérativement remplir dans Footclubs avant de pouvoir procéder à la saisie de vos demandes de licences - voir ci-après et ci-joint :

## 1. La saisie de l'adresse email personnelle et du numéro de téléphone portable du Président

A défaut de satisfaire à ce pré requis, la validation des membres du Bureau ne sera pas possible. **A retenir :**

- L'email principal du Président doit être différent de l'email officiel, de l'email principal, ou de l'email autre du club.
- Le numéro de mobile du Président doit être différent du mobile personnel, ou du mobile travail du club.

## 2. L'inscription et la validation des membres du Bureau

Les membres du Bureau suivants : Président, Trésorier et Secrétaire Général, doivent être renseignés et validés.

## 3. La signature du Contrat d'engagement républicain et de la note de conformité RGPD

Pour accéder au menu "Licences", il vous faudra cocher une case dans Footclubs attestant que vous avez pris connaissance de ce Contrat.

## 4. La validation du RIB du club (Menu "Organisation" puis "RIB Club")

Si le RIB enregistré dans Footclubs reste inchangé, il convient juste de le valider.  
En cas de changement, saisir le nouveau RIB et valider.

## 5. La saisie des licences de ces 3 membres du Bureau

**A défaut de réaliser cette étape, les demandes de licences saisies par le club pour ses joueurs, éducateurs, etc., ne pourront pas être vérifiées puis validées par le service des Licences de la Ligue.**



# Les Formulaires

## Demande de licences

Retrouvez dans la rubrique « **Formulaires Club** » de notre site tous les formulaires en lien avec les demandes de licences. Ces différents formulaires sont également consultables sur **Footclubs** (Organisation - Centres de gestion, puis cliquez sur le nombre en face de la Ligue dans la colonne « Documents »).

**NB : pour plus de facilité, les bordereaux de demandes de licences sont remplissables en ligne.**

Il est par ailleurs rappelé que les conditions d'assurance étant spécifiques à chaque Ligue Régionale, **seul le bordereau de demande de licence mis à votre disposition par la Ligue pourra être validé comme étant conforme !**



[Cliquez ici](#) pour retrouver les différents formulaires !

Comme chaque année, la **Ligue de Paris Île-de-France de Football** recrute pour son service « **Licences** » des saisonniers pour les mois de **Septembre & Octobre 2025**.

Merci de bien vouloir transmettre un **CV** et une **lettre de motivation** par **mail** à l'attention de **Ludovic Eouzan** l'adresse suivante [leouzan@paris-idf.fff.fr](mailto:leouzan@paris-idf.fff.fr)

# Procès-Verbaux



# COMITE DE DIRECTION

## PROCES VERBAL

SAMEDI 30 AOUT 2025

« Séminaire Provins »

**Présidence : M. Denis TURCK**

Membres présents : Mmes Patricia GUILIANI, Pascale CHOQUET, Sandrine IACOVELLA, MM. Henri BAQUE, Régis ETIENNE, Bruno FOLTIER, Jean-Jacques FOPPIANI, Jean-Pierre LACHASSAGNE, Jean-Pierre MAGGI, Assistent : Mmes Lili FERREIRA (*Directrice Administrative*), POLICON Marie-Thérèse (*Membre Honoraire*), MM. Fred GALLONDE (*CDA*), Gaëtan DELPIERRE (*Technicien*), Driss TAFININE (*Technicien*), Rabah AIT-ATMAN (CTD), Dr Nasser ALBACHAR MOUSSA, Absent(s) Excusé(s) : Estelle BATHENAY, Dr Mani BOLOURIAN, Patrick DARDENNES, Edgard KOUNDE, Stéphane CALEGARI (*Technique*)

## PROCES-VERBAL

Le Procès-verbal du Comité de Direction du 25 juin 2025 a été adopté (*PV diffusé sur le journal numérique + site internet*)

En préambule, le Président présente le nouveau CTD du District du Val de Marne :



Le Président annonce des changements au sein de l'équipe du District :

**Départs :**

- **Hédi OUDAYA** de l'équipe Technique (septembre 2025)
- **Nils BECK CHAPERON** : Alternant (courant novembre 2025)

## Arrivées :

- **CTDA : Jérémie CORDON MELO**  
(CDI à compter du 1er septembre -poste aidé par la FFF)
- **Contrat Apprentissage : Inès YAGOUB**  
(Alternance à compter du 1er septembre)
- **Contrat Alternance : Leny BENCHERIF** (développement interventions IME)
  - **Début prévu 1er octobre 2025**
- **Stagiaire : Colline DO NASCIMENTO** (En complément pour les IME)
  - **Début prévu 1er octobre 2025**
- **2 Services Civiques : 1 pour la CDA : Sacha BELHASSEN** (début 1<sup>er</sup> septembre 2025) **et 1 pour la Technique** (en cours de recrutement)

## RUBRIQUE

*Félicitations & Remerciements & Nécrologie*

### Remerciements

-M. Louis VINCENTI pour sa carte de vacances

## COMMISSIONS

### Nouvelle(s) candidature(s)

Réception par le Secrétaire Général qui propose les affectations dans les Commissions suivantes :

**M. Jérémie JALTA** (US Villejuif) : **SR**

**M. Philippe LEFEVRE** (AJ Limeil Brévannes) : **Discipline**

**M. Sikou CISSOKHO** (St Maurice Futsal) : **Délégué**

**M. Hedy SELLAMEN** : **CDA**

**Le Comité entérine ces candidatures.**

**M. Pierre (Aldo) MULLER** (Club US Ivry Football) : Commission Technique

**Le Comité ne donne pas suite à cette candidature.**

En attente de retour, suite à message laissé pour :

**M. Cédric SCHNEIDER** (FC Bry) : Pas de préférence

Demande de licence d'Arbitre Honoraire de Régis ETIENNE

**Le Comité valide cette demande.**

### **Pour action :**

 Informer les personnes concernées des suites données.

Le Président a également profité de la présence du Dr Nasser ALBACHAR MOUSSA pour lui demander de réfléchir à la création d'une Commission Médicale, en s'appuyant sur son expertise et ses connaissances personnelles dans le corps médical.

## FINANCES

### Comptes -Clubs

Point « **COMPTES CLUBS – RELEVÉ 25** » arrêtés à la date du 20 mai 2025 et avec une date limite de règlement fixée au 20 juin 2025, un délai supplémentaire avait été notifié jusqu'au 15 Juillet 2025.

Un point a été fait à la rentrée et les clubs n'ayant toujours pas régularisé (ci-dessous) ont reçu un message le 26 Aout leur notifiant le blocage de la saisie des licences jusqu'à régularisation.

**Total dû à ce jour : 2 215,10 € sur un total général de : 70 185,80 € réparti sur 08 clubs :**

1	544256	PORTUGAIS VILL. ST GEORGES ACS	254,40
2	560609	UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUT	680,00
3	561007	VILLEJUIF FUTSAL CLUB 4	350,00
4	565103	US JO UKRAINE	390,50
5	600969	AEROPORT PARIS	56,00
6	660597	WAY WOUYWEAR	335,20
7	690329	APSAP MEDIBALLES	79,00
8	851334	CRETEIL PALAIS FUTSAL	70,00

## Prélèvements Clubs & Virements Arbitres

Le processus sera mis en œuvre dès la première semaine de septembre, avec un premier prélèvement pour les clubs programmé le 20 septembre 2025.

Tous les clubs recevront un courriel précisant les modalités pour la saison. Les arbitres seront également informés et leur paiement aura lieu le 25 de chaque mois (1<sup>er</sup> versement octobre 2025)

Les modalités seront publiées sur notre site web et dans notre journal numérique.

Il a également été adressé à tous les clubs une note explicative des modalités pour les demandes d'arbitres et matchs de coupes qui devront obligatoirement se faire via EXTRANET ou le FORMULAIRE dédié et avec explications de la répartition des frais d'arbitrage.

## Projet de Résultat 2025 & 2026 – Bilan au 30 juin 2025

M. Jean-Pierre LACHASSAGNE, Trésorier général du District explique que le cabinet du Commissaire aux Comptes a effectué la vérification comptable.

Le résultat diffère du prévisionnel de la saison en raison d'une subvention exceptionnelle reçue de la LPIFF.

Une deuxième date aura lieu le jeudi 4 septembre pour finaliser les documents comptables.

Ceux-ci seront ensuite validés par le Comité de Direction du mercredi 17 septembre 2025, avant d'être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

## Demandes « Commissions »

\* **CDA** : Equipement Membres (*Polos, Bas et veste de survêtement*) : Devis 1 548 €

**Le Comité valide cet achat.**

\* **Délégués** : Parka « chaud » pour les délégués

*Le Comité demande qu'un devis soit présenté.*

\* **Technique** : Equipements (*Devis en cours*)

## TECHNIQUE

### Projets à venir

- **Hospit'Foot** : nouvelle campagne
  - Recrutement d'un alternant M1 pour 2 ans et une stagiaire M2 (6mois)
  - Début des contrats : 1<sup>er</sup> octobre 2025
- Poursuite du partenariat avec « Premier de Cordée », prochaines actions dans le cadre de la Semaine Olympique
  - **Mardi 7 - Jeudi 9 - Vendredi 10 octobre 2025**



## Détections & Sélections

- AIT-ATMANE Rabah sera responsable de toutes les sélections. Les membres de l'équipe technique seront répartis de la façon suivante :
  - U13F – DELPIERRE Gaëtan / YAGOUB Ines
  - U14F – DELPIERRE Gaëtan / YAGOUB Ines
  - U15F – DELPIERRE Gaëtan / YAGOUB Ines
  - U13G –
  - U14G –
  - U15G –
  - U15 FUTSAL – TAFININE Driss
  - U17 FUTSAL – TAFININE Driss
- Poursuite du centre de perfectionnement sur la catégorie U13F.
- Fonctionnement différent sur les sélections. L'objectif sera d'observer plus de joueurs et d'avoir un suivi tout au long de la saison.
- Des staffs seront mis en place pour chaque sélection (4-5 personnes).

Rabah a expliqué le nouveau mode de fonctionnement pour l'équipe technique, qui sera mis en place de manière uniforme dans tous les Districts. Bien qu'un cadre commun soit établi, il y aura une certaine souplesse pour s'adapter à chaque département. L'objectif est de voir tous les clubs, même ceux des divisions inférieures, et de les inclure dans les rassemblements. Les joueurs évoluant au niveau régional ne seront pas vus au niveau départemental afin de donner leur chance à d'autres joueurs.

Pour la catégorie U13, les clubs viendront avec leurs équipes lors des deux premières sessions. Les CTD-PPF feront des observations de joueurs sur des rencontres et pourront en convoquer certains qui ne figureraient pas sur les listes fournies par les clubs (garçons et filles).

Enfin, une collaboration avec une future Commission Médicale est envisagée pour assurer une présence lors des rassemblements « Détections » et « Sélections ».

## Formation de Cadres

\* Intervention de Rabah AIT ATMAN qui précise qu'il va mettre en place des montées en compétences en interne pour les Intervenants.

\* Intervention de Gaëtan DELPIERRE, qui explique la mise en place des formations.

Pour les certifications, pas de date, les techniciens se déplaceront selon les demandes ce qui facilitera la tâche des clubs.

- 34 formations programmées pour la saison 2025/2026.
  - 17 CFI (3 Deust) – 4 journées complémentaires – 9 certifications CFI – 2 AF – 2 évaluations DEUST (MSP et Oral)
- Un salarié avec un membre de commission technique pour chaque CFI et journée complémentaire. Roulement pour faire participer un maximum de membre.

Objet	Début formation		Fin de la formation	
	Distanciel en autonomie, lecture de 2 capsules vidéo avant J1	Bloc 1 (1er jour en présentiel)	Bloc 2 (2ème jour en présentiel)	Distanciel en autonomie, lecture de 2 nouvelles capsules vidéo
CERTIF CFI	Du 29/09/2025 au 05/10/2025	X	X	X
DEUST CFI U6/U9	Du 22/09/2025 au 29/09/2025	30/09/2025	14/10/2025	Du 15/10/2025 au 22/10/2025
CFI U10/U13	Du 24/09/2025 au 01/10/2025	02/10/2025	16/10/2025	Du 17/10/2025 au 24/10/2025
CFI SENIORS	Du 01/10/2025 au 08/10/2025	09/10/2025	13/11/2025	Du 14/11/2025 au 21/11/2025
CFI FUTSAL	X	23/10/2025	24/10/2025	X
CFI GDB				
CERTIF CFI	Du 03/11/2025 au 09/11/2025	X	X	X
DEUST CFI U10/U13	Du 28/10/2025 au 03/11/2025	04/11/2025	18/11/2025	Du 19/11/2025 au 26/11/2025
CFI U14/U19	Du 30/10/2025 au 05/11/2025	06/11/2025	20/11/2025	Du 21/11/2025 au 28/11/2025
CFI U6/U9	Du 18/11/2025 au 24/11/2025	25/11/2025	11/12/2025	Du 12/12/2025 au 19/12/2025
DEUST AF ARBITRAGE	X	27/11/2025	04/12/2025	X
CERTIF CFI	Du 08/12/2025 au 14/12/2025	X	X	X
DEUST CERTIF ORAUX	X	09/11/2025	X	X
JC DF JEUNES	X	16/12/2025	X	X
JC DF SENIORS	X	18/12/2025	X	X
CERTIF CFI	Du 02/02/2025 au 08/02/2025	X	X	X
DEUST CFI U14/U19	Du 27/01/2025 au 02/02/2025	03/02/2025	17/02/2025	Du 18/02/2025 au 25/02/2025
CFI U10/U13	Du 29/01/2025 au 04/02/2025	05/02/2025	19/02/2025	Du 20/02/2025 au 27/02/2025
CFI U14/U19	Du 03/02/2025 au 09/02/2025	10/02/2025	10/03/2025	Du 11/03/2025 au 18/03/2025
CFI U6/U9	Du 17/02/2025 au 23/02/2025	24/02/2025	21/04/2025	Du 22/04/2025 au 29/04/2025
CFI GDB	X	26/02/2025	27/02/2025	X
CFI FUTSAL	X	05/03/2025	06/03/2025	X
CERTIF CFI	Du 09/03/2025 au 15/03/2025	X	X	X
DEUST AF ETHIQUE ET INTEGRITE	X	12/03/2025	19/03/2025	X
CFI SENIORS	Du 10/03/2025 au 16/03/2025	17/03/2025	02/04/2025	Du 03/04/2025 au 10/04/2025
CFI U10/U13	Du 17/03/2025 au 23/03/2025	24/03/2025	09/04/2025	Du 10/04/2025 au 17/04/2025
CFI U14/U19	Du 24/03/2025 au 30/03/2025	31/03/2025	14/04/2025	15/04/2025 au 22/04/2025
CERTIF CFI	Du 13/04/2025 au 19/04/2025	X	X	X
DEUST CERTIF MSP	X	28/04/2025	X	X
CERTIF CFI	Du 11/05/2025 au 17/05/2025	X	X	X
JC DF JEUNES	X	12/05/2025	X	X
JC DF SENIORS	X	19/05/2025	X	X
CERTIF CFI	Du 08/06/2025 au 14/06/2025	X	X	X
CERTIF CFI	Du 06/07/2025 au 12/07/2025	X	X	X

L'objectif, créer un réseau de formateurs.

### Quelques propositions du CTD-PPF :

-  Réunir les responsables des écoles de FOOT pour une séance CADRE.
-  Mettre en place une rencontre avec le SELECTIONNEUR de l'équipe U16 lors du Tournoi International du Val de Marne

## ARBITRAGE

### Effectif

- 125 dossiers médicaux validés ou en cours de validation.

### Formation à venir :

-  FIA n°1 Football prévue les 20.21.27 et 28 septembre 2025
-  FIA n°1 Futsal prévue les 4/5 et 11 /12 octobre 2025

### Stages de début de saison :

-  06/09/2025 – District 1, Assistant District 1, District 2 et Assistant District 2
-  06/09/2025 – Observateurs
-  13/09/2025 – District 3, District 4, Jeunes et Diversifiés
-  16/09/2025 - Futsal

### Echange entre District :

- District de Seine-et-Marne (Féminines et Futsal) : Journée d'échanges.

## Plan de protection des arbitres – Direction de l'arbitrage :

- ✚ Temps-mort
- ✚ Carton blanc aux entraîneurs ou dirigeants sur le banc – Exclusion temporaire du capitaine  
(Documents déposés dans le drive du Comité de Direction)

Après un large débat sur les propositions reçues de la FFF et jugeant le bien fondé de celles-ci, le Comité décide de mettre en application comme suit dès la 1<sup>ère</sup> journée de championnat :

- ✚ **Temps -Morts**
  - Pour toutes les catégories, toutes divisions avec ou sans Arbitre Officiel
- ✚ **Carton blanc aux entraîneurs ou dirigeants sur le banc - Exclusion temporaire du capitaine**
  - A titre d'expérimentation sur la saison à venir, sur toutes les rencontres Seniors couvertes par un officiel y compris en cas de demande.

### **Pour action :**

- ✚ Adresser une note explicative de la mise en place à tous les clubs et aux Arbitres
- ✚ Large diffusion sur nos divers supports de communication

## POINT SUR LES LICENCES

Saison 2021 & 2022	Saison 2022 & 2023	Saison 2023 & 2024	Saison 2024 & 2025	Saison 2025 & 2026
<b>32 922</b>	<b>33 435</b>	<b>36 615</b>	<b>35 177</b>	<b>Saison en cours</b>
<i>Au : 28/08/21</i>	<i>Au : 28/08/22</i>	<i>Au : 28/08/23</i>	<i>Au : 28/08/24</i>	<i>Au : 28/08/25</i>
10 730	9 467	10 519	10 849	9 930 (*)
<b>(*)</b> Nouvelles 1 291 (13 %) Renouvellements 6 982 (70,32 %) Mutations 1 657 (16,68 %)				

On note sur la saison en cours une baisse d'enregistrement à même date saison antérieure de **- 919 licences**

L'aide du Pass'Sport ayant été supprimée sur plusieurs catégories peuvent avoir un impact pour les jeunes.

Intervention de Marie-Thérèse POLICON qui indique que des aides de 100 € peuvent être sur le site de LABAZ :



Région Île-de-France  
<https://www.iledefrance.fr> > Tous Les Services

### LABAZ, l'appli pour les 15-25 ans

LABAZ, l'appli pour les 15-25 ans : 100 euros pour s'inscrire à une activité sportive ou culturelle

### **Pour action :**

- ✚ Communiquer cette information à tous les clubs

## POINT SUR LES SERVICES CIVIQUES

### **80 dossiers reçus sur 91 :**

- ✚ La plupart des dossiers sont complets. Pour quelques-uns, nous attendons les pièces complémentaires.
- ✚ Relance des clubs d'ici le 2 septembre afin d'avoir les dossiers restants.

### **Création des dossiers sur Elisa :**

- ✚ Le dossier pour le service civique de l'arbitrage a été créé. Les autres dossiers vont être créés afin que les contrats soient tous envoyés d'ici le 12 septembre (en vue de la réunion des services civiques qui aura lieu le 22 ou 23 septembre selon disponibilité des clubs).
- ✚ Appel prévu avec Valérie Borrell après le 8 septembre les modalités de l'agrément collectif ayant été modifié et connaître le mode de saisie.

### **Réunion de lancement :**

- ✚ Mardi 23 et mercredi 24 septembre 2025 à 19h00,
- ✚ Présence obligatoire des tuteurs et volontaires,
- ✚ Présentation des missions et signature des contrats sur place.

## ACTIONS 1<sup>er</sup> SEMESTRE 2025 & 2026

### Suite violence sur les terrains

A la demande du Président, MM. Henri BAQUE, Régis ETIENNE, Edgard KOUNDE et Jean-Pierre MAGGI ont été volontaires pour suivre ce dossier et faire des propositions lors du prochain Comité de Direction du mercredi 17 septembre 2025 :

- ✚ Revoir les propositions de courriers à adresser aux Clubs et aux Mairies
- ✚ Proposer la fiche type incidents
- ✚ Etudier la suite avec la Préfecture et la SDJES

### Réunion équipes Seniors et U18

Le Comité décide de reconduire les réunions pour les Seniors et U18 cette saison de la D1 à la D3. L'objectif primordial est de permettre à chacun de faire connaissance et de mieux appréhender la saison à venir.

### **« SENIORS » D1 & D2 & D3 : LE VENDREDI 12 SEPTEMBRE 2025 à 19h00**

#### Participants obligatoires :

Le Président(e) *ou* le Responsable Technique, accompagné(s) de l'Éducateur Seniors de votre club.

Intervenants : Un technicien, un arbitre et un membre de la Commission de Discipline animeront les discussions.

#### **Ordre du jour :**

- Accueil par le Président et les membres du Comité de Direction
- Intervention d'arbitres de D1
- Intervention d'un technicien du District
- **Explication des nouvelles mesures mises en place, adoptée en Comité de Direction :**

<b>MISE EN PLACE « CARTON BLANC » EDUCATEUR</b>	<b>PAUSES D'APAISEMENT (OU « TEMPS MORTS »)</b>
<i>Cette mesure, complémentaire aux sanctions prévues par les Lois du Jeu, poursuit un double objectif :</i>	<i>La pause d'apaisement est une interruption temporaire du match, décidée par l'arbitre, dans le but de désamorcer une situation de tension manifeste entre les deux équipes.</i>
<ul style="list-style-type: none"><li>• prévenir les débordements en agissant dès les premiers signaux d'escalade verbale ou comportementale ;</li><li>• impliquer directement les capitaines et les</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• prévenir toute escalade conflictuelle ;</li><li>• restaurer un climat serein et respectueux</li></ul>

officiels dans la gestion comportementale de leur équipe.

nécessaire à la poursuite du jeu ;

- rappeler à chacun (joueurs, capitaines, responsables d'équipe) les règles de comportement et de responsabilité collective.

- Echange avec les participants

•

### **« U18 D1 & D2 & D3 » : LE VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2025 à 19h00**

Le Président(e) **ou** le Responsable Technique, accompagné(s) de l'Éducateur Seniors de votre club.

Intervenants : Un technicien, un arbitre et un membre de la Commission de Discipline animeront les discussions.

#### **Ordre du jour :**

- Accueil par le Président et les membres du Comité de Direction
- Intervention d'arbitres de D1
- Intervention d'un technicien du District
- Échange avec les participants

Le Comité décide que tout club non représenté à cette réunion sera sanctionné d'une amende de 100 €.

#### **Pour action :**

- ✚ Faire un envoi aux clubs concernés avec toutes les informations

## Réunions de secteurs

Le Président souhaiterait qu'une réunion soit mise en place avant la fin du semestre.

Intervention M. Henri BAQUE, qui indique qu'une réunion du groupe de travail doit avoir lieu en amont afin de préparer :

- ✚ Mise en place d'une réunion avec les responsables sécurité des clubs,
- ✚ Revoir l'ensemble des fiches préparées et définir le mode de communication à faire
- ✚ Travailler sur le volet Prévention et surtout établir clairement le rôle de la CDPME

Il va proposer une réunion en interne et fera un retour lors d'un prochain Comité de Direction.

### **Rappel des secteurs définis au nombre de trois :**



Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
CSOM Arcueil AC Gentilly CSA Kremlin Bicêtre US Villejuif CO Cachan CA Hay les Roses Elan Chevilly la Rue AAS Fresnes US Rungis CAP Charenton US Ivry Vitry ES Vitry CA AS Choisy le Roi FC Thiais FC Thiais F Orly AS	St Mandé FC CO Vincennes Fontenay US Val de Fontenay AS Le Perreux ASF Nogent FC Bry FC Joinville RC Villiers ES Maisons Alfort FC Olympique Paris Espoir Champigny FC 94 Champigny APAC Asomba B2M Futsal Alfortville FC Ormesson US	US Créteil Lusitanos Créteil FC St Maur Lusitanos US VGA St Maur FM VGA St Maur FF Ecole Plesséenne Caudacienne ES Bonneuil FC Sucy FC Valenton FA Villeneuve AFC Boissy FC Limeil Brévannes AJ Villeneuve Ablon US Marolles FC Noiseau STE Villemesnil ASPTT Ent Santeny Mandres

## Collège des Présidents

Intervention du Président qui indique qu'une réunion sera fixée dans les 15 premiers jours d'Octobre 2025.

La constitution du groupe de Présidents-es est en cours et des réflexions seront menées dans un premier temps sur les thèmes suivants proposés par le Comité de Direction :

-  Formation des Dirigeants-es proposées par la FFF
-  Brassage des « Montées & Descentes » dans les Divisions de District hormis le D1

## Suivi RSO

Intervention d'Henri BAQUE qui indique que la 1<sup>ère</sup> réunion du Comité de pilotage s'est déroulée le 25 juin 2025 et a eu pour objectif de définir les modalités de fonctionnement, d'identifier parmi les actions figurant dans le plan d'action (29), celles qui pourraient être initiées dès le début de la saison 2025/2026.

### Il indique que :

-  La mise en place de ce comité de pilotage résulte d'une obligation inhérente au déploiement de la démarche RSO. La composition de ce Comité a été validée par Denis Turck et présentée en comité directeur. Il comporte les membres du Comité Directeur ayant participé aux ateliers et des salariés du district,
-  Les objectifs de cette instance est d'assurer la mise en cohérence des actions entreprises et piloter les travaux à venir,
-  Que les Modalités de fonctionnement envisagées sont :
  - *Privilégier une approche progressive, étape par étape, et la moins chronophage possible compte tenu des agendas surchargés et des projets en cours, en intégrant si possible cette démarche dans les actions en cours (féminisation, incivilités, organisation d'évènements, ...).*
  - *Communiquer sur la démarche auprès des clubs et des bénévoles du district pour faire savoir ce que fait le district en la matière et solliciter ainsi des porteurs ou contributeurs d'actions. Une action de communication sur le site du district est envisagée ainsi qu'une présentation de la démarche à la rentrée auprès de chaque commission.*
  - *Identifier les actions les plus aisées déjà en cours ou de réalisation a priori plus accessible.*

Il indique que l'une des actions ciblées se porterait sur les MANIFESTATIONS (*Tournoi International, Finales des Coupes, Girly Cup, etc..*).

Une prochaine réunion du comité de pilotage est prévue le 15 septembre 2025.

A la demande de la coordinatrice IPAMA en charge du suivi du dossier, la date de fin enregistrée à l'AFDAS a été repoussée au 15 Octobre 2025 (Initialement 30 Aout).

# ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Président informe que n'ayant pas de retour des Clubs, l'Assemblée Générale se déroulera au Siège du District du Val de Marne, le vendredi 17 octobre 2025.

## Proposition ordre du jour :



**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**  
**VENDREDI 17 OCTOBRE 2025 à 18H30**  
Au District du Val de Marne de Football  
131, Bld des Alliés – 94500 Champigny sur Marne

**ORDRE DU JOUR**

Accueil des Délégués par M. Denis TURCK, Président du District du Val de Marne

- Emargement, vérification des pouvoirs et remise des boîtiers de votes
- Présentation de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales
- Approbation du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Elective du 12 octobre 2024 à Boissy St Léger  
(Parution E-Foot N° 722 du 03 juillet 2025)
- Allocution du Président
- Approbation du Rapport Moral, saison 2024 & 2025
- Proposition de changements pour les « Montées & Descentes » des championnats toutes catégories (soumis au vote pour application saison 26/27)
- Intervention « Technique »
- Intervention « CDA »
- Vote pour le Médecin au Comité de Direction :  
✓ Proposition Docteur ALBACHAR MOUSSA Nasser
- Rapport Financier au 30 Juin 2025  
a) Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes  
b) Approbation du Rapport Financier au 30 Juin 2025
- Budget Prévisionnel 2025 & 2026  
a) Lecture des rapports du Trésorier Général et du Commissaire aux Comptes  
b) Approbation du Budget Prévisionnel 2025 & 2026
- Questions diverses présentées par les Clubs (\*)
- Clôture de l'Assemblée Générale et Pot de l'Amitié

Les Récompenses  
seront remises après  
chaque point  
de l'ordre du jour

**DIRIGEANTS DE CLUBS**

**12.1 Composition**  
L'Assemblée Générale est composée des représentants des Clubs.  
Participent également à l'Assemblée Générale avec voix consultative les Membres Individuels et les Membres d'Honneur.

**12.2 Recrutement des Clubs**  
Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.3 des présents Statuts.  
Le représentant direct du Club est le Président du Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par le Président.

Le représentant d'un Club peut représenter au maximum 2 Clubs y compris le sien, à condition qu'il dispose d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente.

(\*) Questions ou propositions présentées par les Clubs

Toutes les questions ou propositions présentées par les Clubs doivent, pour être portées à l'ordre du jour de cette Assemblée (Rubrique : « Questions Diverses présentées par les Clubs »)  
être adressées « en lettre recommandée avec accusé de réception » ou par e-mail officiel à l'adresse du club au secrétariat du District, dûment signées par le Président de l'Association, au plus tard le 3<sup>ème</sup> Octobre 2025

*Le Comité fixe à 10 euros par voix, l'amende pour non-représentation des Clubs à l'Assemblée Générale (Réunion du 30/08/25)*

**Le Comité valide l'ordre du jour et fixe à 10 euros par voix, l'amende pour non-représentation des clubs à l'Assemblée Générale (Réunion du 30/08/25)**

## Pour action :

- Diffuser l'ordre du jour sur le journal Numérique et informer de la date et lieu de l'AG
- Envoyer la convocation officielle, après le Comité de Direction du 17 Septembre 2025

## POINT SUR LE 26<sup>ème</sup> TOURNOI INTERNATIONAL U16

### **Dans le cadre du 26<sup>ème</sup> TOURNOI INTERNATIONAL U16,**

La FFF confirme l'accord des équipes suivantes Japon & Pays Bas & Belgique et France

La programmation des rencontres se fera comme suit : Matches mardi 28 octobre 2025 - Jeudi 30 octobre 2025 - Samedi 1er novembre 2025

Les villes ayant répondu favorablement pour l'accueil sur leurs installations ou en attente de réponse :

Limeil Brévannes = OK  
Le Plessis Trévisé = OK  
Bry/marne = Ok  
Bonneuil/marne = OK

En attente de la réponse de la Ville de Créteil (GPSEA) pour la mise à disposition du Stade DUVAUCHELLE, et ainsi pouvoir faire l'affiche et mettre en place toutes les réunions préparatoires.

L'affiche du Tournoi sera remise au prochain Comité de Direction.

## COURRIERS DIVERS

### FFF

**26/06/25** = Informations relatives à une nouvelle obligation d'affichage – Lutte contre les violences.

**01/07/25** = Logiciel Foot animation Loisir (FAL) -Nouveautés et informations

**01/07/25** = Nouvelles Commissions LFA 25/28

**07/07/25** = Statistiques Dossiers Instructions concernant les incivilités – 24/25

**30/07/25** = Plan d'action fédéral visant à renforcer la protection des arbitres

### LPIFF

**05/07/25** = PV du Comité de Direction à Morfondé

**09/07/25** = Réunion plénière CRPME / CDPME du 04/06/25

### CONSEIL DEPARTEMENTAL 94

**13/08/25** = Fiche Bilan Caravane 2025

### CLUBS

### DIVERS

**Ville de Bonneuil/marne 19/08/25** = Invitation Inauguration terrain synthétique Léo Lagrange du 29/08/25

**Ville d'Ablon Sur Seine du 28/08/25** = Inauguration des vestiaires de Football du 06/09/25

## DIVERS & TOUR DE TABLE

### Marie-Thérèse POLICON :

\*Demande que le Comité réfléchisse à son remplacement pour les calendriers et remercie M. Foppiani pour l'aide apportée cette saison

\*Indique que le calendrier CDM D1 est en attente de retour du Comité de la LPIFF, ayant un nombre important d'inscriptions,

\*Qu'il y a trop de demande de desideratas des clubs qui compliquent les calendriers,

\*Remercie de l'invitation au Comité de Direction,

### Fred GALLONDE & Gaëtan DELPIERRE & Rabah AIT-ATMAN :

\*Remerciements

### Henri BAQUE :

\*Informe qu'une réunion pour les nouveaux Clubs et nouveaux Dirigeants va être mise en place courant septembre qu'il animera avec Marie-Thérèse POLICON et Bruno FOLTIER

### Régis ETIENNE :

\*Demande ce qu'il en est pour l'arbitrage U14 – Phase de Brassage avec les jeunes Arbitres

*Une proposition chiffrée sera présentée au prochain Comité de Direction, le 17 septembre 2025.*

*\*Informe que le District a eu 3 dossiers au CNOSF dont 2 non recevables et 1 dossier en attente de retour qui devrait rester en l'état d'après les débats.*

## PROCHAIN COMITE DE DIRECTION

### LE 17 SEPTEMBRE 2025

Le Président du District,  
**M. Denis TURCK**

Le Secrétaire Général,  
**M. Bruno FOLTIER**

# COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES



**Réunion du 05 septembre 2025**

**Président de séance** : M. LEGUYADER Jacques

**Présents** : MM. BASINI Rino, GOUDJO Marc-Kévin, GRESSIEN Georges

**Excusés** : MM. AMSELLEM Emile, BERTHO Franck

**Assiste** : Mme FERREIRA Lili, Directrice Administrative

**La séance est ouverte par Monsieur LEGUYADER Jacques, Président de séance.**

En préambule, le Président de séance rappelle que cette Commission, prévue par le texte de la Loi sur le sport de janvier 2004, a été incluse dans les textes votés par l'Assemblée Fédérale de mars 2004 puis de mars 2008 et figure à l'article **16** des statuts du District dans les termes suivants :

*« Une commission de surveillance des opérations électorales est chargée de veiller au respect des dispositions prévues par les Statuts, relatives à l'organisation et au déroulement des élections des membres du Comité de Direction et de toutes autres élections organisées au sein du District. Elle est composée de cinq (5) membres au minimum nommés par le Comité de Direction, dont une majorité de personnes qualifiées, ces membres ne pouvant être candidats aux instances dirigeantes de la FFF, d'une Ligue ou d'un District. Elle peut être saisie par les candidats ou se saisir elle-même, de toute question ou litige relatifs aux opérations de vote citées ci-dessus.*

**Elle a compétence pour :**

- Se prononcer sur la recevabilité des candidatures par une décision prise en premier et dernier ressort ; - accéder à tout moment au bureau de vote ;
- Adresser au Comité de Direction tout conseil et toute observation relatifs au respect des dispositions statutaires ;
- se faire présenter tout document nécessaire à l'exécution de ses missions ;
- exiger lorsqu'une irrégularité est constatée, l'inscription d'observations au procès-verbal, avant ou après la proclamation des résultats »

**Poste MEDECIN – Comité de Direction du District**

Démission de M. BOLOURIAN Mani (Licence 9603053209)

Candidature de M. Nasser ALBACHAR MOUSSA (Licence : 2545003329)

**ETUDE DE LA RECEVABILITE DE LA CANDIDATURE de M. Nasser ALBACHARR MOUSSA (Article 13 des Statuts du District)**

**Conditions générales d'éligibilité** (Article 13.2 des Statuts du District)

Est éligible au Comité de Direction tout membre individuel de la FFF, de la Ligue ou d'un District de la Ligue ainsi que tout licencié d'un Club ayant son siège sur le Territoire et en règle avec la FFF, la Ligue et le District.

Le candidat doit être à jour de ses cotisations et domicilié sur le territoire du District ou d'un district limitrophe.

Ne peut être candidate :

- la personne qui n'est pas licenciée depuis au moins 6 (six) mois ; toutefois, les personnes déjà licenciées la saison précédente sollicitant une licence pour la saison en cours sont considérées comme étant licenciées sans interruption durant la période allant du 30 juin de la saison précédente à la date d'enregistrement de leur nouvelle licence.
- la personne qui n'a pas 18 (dix-huit) ans au jour de sa candidature ;
- la personne de nationalité française condamnée à une peine qui fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- la personne de nationalité étrangère condamnée à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée contre un citoyen français, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales ;
- la personne à l'encontre de laquelle a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps, notamment pour manquement grave à l'esprit sportif ;
- la personne licenciée suspendue de toutes fonctions officielles.
- tout salarié à titre permanent du District.

**La Commission,**

Constate que **M. Nasser ALBACHAR MOUSSA** qui sera présenté à l'Assemblée Générale du **11 Octobre 2025 au Siège du District.**

*\*Est depuis au moins 6 mois, membres individuel du District, licence numéro : 2545003329*

*\*Est domicilié sur le territoire du District du Val de Marne ou dans un département limitrophe*

*\*Est majeur*

*\*A produit, à l'appui de sa candidature, une déclaration de non-condamnation à une peine qui ferait obstacle à leur inscription sur les listes électorales, ou à une sanction d'inéligibilité à temps qui serait de nature à interdire d'être candidat*

*\*N'est pas suspendu, ni salarié permanent du District*

*\*A fourni une copie du Conseil National «Médecin de France» avec son numéro de matricule et son numéro RPPS.*

**En conséquence, la commission dit que la candidature de M. Nasser ALBACHAR MOUSSA respecte l'ensemble des conditions particulières d'exigibilité, imposées aux candidats, telles que définies à l'article 13.2.2 des statuts.**

**La Commission, après étude, prononce la recevabilité de cette candidature.**

**Le Président de séance M. LEGUYADER clôt la séance.**

*La présente décision n'est pas susceptible d'appel (article 31.1.3 du RSG du district du Val de Marne) mais elle est susceptible de recours devant les juridictions administratives dans un délai de 15 jours à compter de sa notification, dans le respect des dispositions des articles L 141-4 et R 141-5 et suivants du code du sport (saisine préalable obligatoire de la conférence des conciliateurs du CNOSF).*

**Signature Président de Séance :**

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du Mardi 26 Août 2025

Présents : M. F. GALLONDE (PRESIDENT), MME H. SOUZA, MM M. ABED, P. SOREL, B. FOLTIER, J. CORDON-MELO, M. GASTON-BELLEGARDE, X.TIAN

Assistent : E.CELLAMEN, R.MILET

Excusés : L. PISANU, HAJATIANA, B. EL HOR

Absent non excusé : A. GONZALEZ

## INTRODUCTION - ORDRE DU JOUR

Après un appel « présents -absents », la réunion est ouverte à 19h30. L'ordre du jour est le suivant :

- Courriers
- Dossiers médicaux
- Effectif 2025 / 2026 – Répartition des rôles
  - Effectif CDA 2025 /2026
- Stage de début de saison 2025 /2026
  - Point sur la préparation
  - Test physique
  - Politique technique
    - Modification des lois du jeu
    - Choix des éléments prioritaires
- Désignations 2025/2026
- Informations transmises par la Direction de l'Arbitrage / CRA
- Point section futsal
- Point section féminine
- Point section préparation physique
- Tour de table

## COURRIERS

5 courriers reçus :

Alain Pichet, ancien arbitre qui a arrêté d'officier en juin 2015 et souhaite reprendre l'arbitrage.

Khaled Bourhala nous informe de son indisponibilité jusqu'au mois de Mars (coalescence)

Oualid Abdelli souhaite devenir observateur district pour les arbitres assistants, la CDA le recevra.

Jean-Paul da Cruz demande à passer dans la catégorie diversifiée, la CDA accède à sa demande.

Ouissem Temala demande une année sabbatique pour des raisons professionnelles.

## DOSSIERS MEDICAUX

124 dossiers validés, certains sont en cours de validation, on devra atteindre les 150 au 31 Août soit 50 de plus que l'année dernière à la même date.

## EFFECTIFS CDA 2025/2026

Nous souhaitons une bonne continuation à Yasin JABRI qui quitte ses fonctions à la CDA et nous le remercions pour son investissement.

Des nouveaux membres viennent étoffer la commission : nous accueillons Eddy Cellamen et Xavier Tian et

nous leur souhaitons la bienvenue parmi nous.

#### Manager des groupes

De nouveau cette année, chaque catégorie d'arbitre sera gérée par un manager. Ces derniers seront aussi chargés de récolter les retours des arbitres après leur match du week-end.

#### **STAGE DE DEBUT DE SAISON 2025/2026**

Les convocations ont été envoyées le 26/08/2025, le stage sera divisé en deux parties : tests physiques, épreuve théorique, et l'annonce de la nouvelle politique technique avec les modifications des lois du jeu.

#### **DESIGNATION 2025 /2026**

Nous passons sur la désignation automatique dès le début de la saison et sous la supervision des managers de catégorie.

#### **INFORMATIONS TRANSMISES PAR LA DIRECTION DE L'ARBITRAGE /CRA**

A partir de cette nouvelle saison, l'inscription du numéro du buteur sur la FMI sera obligatoire.

Un plan d'action fédéral pour la protection des arbitres a été mis en place : lors d'une situation de tension manifeste, l'arbitre peut accorder un temps mort sans période déterminée pour apaiser les esprits. Si l'arbitre y a recours, le temps mort sera à notifier sur la feuille de match avec un rapport à l'appui.

Exclusion temporaire des officiels d'équipe :

Un carton blanc par équipe peut être donné par rencontre : si le coach a un comportement inapproprié. Le capitaine sortira 10 minutes sans être remplacé et le vice-capitaine qui prend la relève.

#### **SECTION "FUTSAL"**

La saison démarre le 26 septembre.

L'effectif Seine et Marne étant restreint, une proposition de la mutualisation avec notre District pour le stage début de saison est soumise.

#### **SECTION "FEMININE"**

Le 77 propose un stage commun le 11 novembre 2025 à confirmer avec le président du 77.

#### **ACCOMPAGNATEURS**

Les accompagnateurs de D2 seront les mêmes que ceux ayant participé la saison dernière.

Les nouveaux D1, anciens D2 promus en fin de saison, pourront continuer à accompagner pour 2025-2026.

#### **POINT PREPARATION PHYSIQUE**

La CDA remercie chaleureusement Michel ABED pour les séances de préparation physique en vue des stages de rentrée pour appréhender les SDS et ARIET.

Sur les séances estivales, un groupe de 25 arbitres a été régulier et assidu pour la préparation des tests.

#### **POINT UNAF**

66 Adhérents UNAF à date.

#### **CTA**

Félicitations à Jérémy CORDON-MELO pour son nouveau rôle au sein du District et pour ses initiatives.

Après un tour de table, la séance est levée à 21h00.

La Secrétaire de séance  
Hannah SOUZA

Le Président  
Fred GALLONDE

**PROCHAINE CDA SUR CONVOCATION**

# COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du Jeudi 4 Septembre 2025

**Présents :** M. F. GALLONDE (PRESIDENT), MME H. SOUZA, MM M. ABED, J. CORDON-MELO, M.GASTON-BELLEGARDE, X.TIAN , B. EL HOR, E.CELLAMEN, L. PISANU

**Excusés :** H. ANDREANANTENAINA, P. SOREL, B. FOLTIER

**Absent non excusé :** A. GONZALEZ

## INTRODUCTION - ORDRE DU JOUR

Après un appel « présents -absents », la réunion est ouverte à 19h30. L'ordre du jour est le suivant :

- **Audition de M. AKPOLI**
- **Courriers**
- **Effectif 2025 / 2026 – Répartition des rôles**
- **Retour sur le Comité Directeur du 30/08/2025**
- **Assemblée générale de début de saison**
  - Préparation
  - Test physique
- **Formation Continue**
- **Point section « futsal »**
- **Point section féminine**
  - Mutualisation du stage de début de saison
- **Point section « préparation physique »**
- **Tour de table**

## AUDITION DE M-AKPOLI

A sa demande, Monsieur Akpoli a été entendu par la commission de l'arbitrage.

## COURRIERS

Deux arbitres assistants rejoignent respectivement nos catégories AD1 et un AD2 et un de nos arbitre de D3 part vers le 93.

## EFFECTIFS CDA 2025/2026

159 dossiers médicaux validés et 136 arbitres désignables soit 90% des licences validées à date.

## RETOUR SUR LE COMITE DIRECTEUR 30/08/2025

Le projet de sanction par carton blanc et le temps d'apaisement sont approuvés par le comité directeur.

La mise en place du carton blanc pour les officiels d'équipe : Pour les catégories seniors D1, D2, D3 et (D4 si demande d'arbitre) un carton blanc pourra sanctionner l'officiel qui conteste et le capitaine d'équipe sortira 10 minutes dans la limite d'un carton blanc par match et par équipe. L'arbitre central devra profiter du TOSS pour rappeler aux capitaines ces nouvelles mesures.

Le temps d'apaisement : En cas d'hostilités lors d'une rencontre, l'arbitre pourra arrêter le jeu le temps d'apaiser les tensions.

## **ASSEMBLEE GENERALE DE DEBUT DE SAISON 11/09/2025**

Nous ferons un rappel sur les nouvelles directives et modifications du règlement intérieur ainsi qu'au sujet des maillots de match obligatoires pour la saison, notamment aux arbitres désignables en ligue. Cette saison, c'est un classement au rang qui est mis en place pour les arbitres de D1. Le fonctionnement leur sera expliqué.

## **FORMATION CONTINUE**

Xavier Tian sera responsable de la Formation Continue pour la saison.

## **SECTION "FUTSAL"**

Il y aura 3 matchs de futsal à couvrir les vendredis soir.  
Si le nombre de candidature est suffisant, une FAR Futsal se constituera.

## **SECTION "FEMININE"**

Un stage commun des féminines des district 94 et 77 est prévu le 11 Novembre 2025.

## **PREPARATION PHYSIQUE.**

Un groupe de préparation athlétique de pré-saison a été constitué par Michel en alternant test physique, session de résistance et renforcement musculaire lors des deux séances hebdomadaires. Les progrès étant visibles, les sessions se poursuivront une fois par semaine.

## **TOUR DE TABLE**

Après un tour de table, la séance est levée à 22h00.

La CDA se joint à la douleur de notre collègue Khaled Bourhala et lui adresse tout son soutien dans l'épreuve difficile qu'il traverse.

La Secrétaire de séance  
Hannah SOUZA

Le Président  
Fred GALLONDE

**PROCHAINE CDA SUR CONVOCATION**

# COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES



Réunion du Mardi 16 septembre 2025

**Présents** : MMES POLICON, NYEMBMAL MM. BOUSSARD..

*La commission souhaite une bonne reprise à tous les clubs, leurs joueurs et leurs encadrants.*

## AVIS AUX CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

### Rappel Article 23.6 du RSG du District

**23.6** - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

### Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

### Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

### Rappel : Extrait Annexe Financier du District

Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat** : **Amende 100.00 euros**

## Article 11 - Les Obligations

### 11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

#### **D1**

##### ➤ SENIORS :

Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.

##### ➤ JEUNES FOOTBALL A 11 :

3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.

Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :

- De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,

- **Ne peuvent être des équipes féminines.**

##### ➤ FOOT A EFFECTIF REDUIT :

- 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),

- Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.

- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.

#### **D2**

##### ➤ SENIORS :

- 2 équipes

##### ➤ JEUNES :

- 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)

- Ou bien une équipe U20

- Ou une équipe féminine U15F à 11.

- Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3<sup>ème</sup> équipe de jeunes.

##### ➤ Foot à effectif réduit :

- 2 équipes (de U8 à U13)

- Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines

- Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

### Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1<sup>ère</sup> saison.

#### **D3**

##### ➤ SENIORS :

- 1 équipe
- Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.
- **D4**
- SENIORS :
  - 1 équipe
  - Pas d'obligation.

**11.2** - Le club dont le niveau d'une de ses équipes entraîne des obligations en termes d'équipes obligatoires est l'équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.  
Un contrôle à posteriori du respect de ces obligations sera effectué par la commission départementale des compétitions.

**11.2.1 – Contrôle et suivi des obligations**

- Le District du Val de Marne fera, jusqu'au 15 octobre de la saison en cours, un rappel non nominatif lors de chaque parution du journal électronique afin de sensibiliser les clubs.
- Le 15 novembre de la saison en cours, le district du Val de Marne fera un rappel aux clubs en infraction avec mise en demeure de régulariser leur situation avant le début des championnats.
- Le 15 décembre de la saison en cours, le District du Val de Marne établira la liste des clubs en infraction par rapport aux obligations reprises à l'article 11.1 du présent RSG.  
Les clubs en infraction se verront sanctionnés en application de l'article 11.2.2 du présent RSG.

**11.2.2 – Sanctions**

En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :

- Pour la 1<sup>ère</sup> saison d'infraction :
  - Retrait de 4 points, par obligation non respectée, au classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter à ladite équipe seniors ;
- Pour la 2<sup>ème</sup> année d'infraction et au-delà :
  - L'équipe seniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division immédiatement inférieure la saison suivante ; **l'équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l'accord de celle-ci et du Comité de Direction du District du Val de Marne du Football. (Hormis déclassement pour fraude).**
  - Cette rétrogradation administrative n'étant pas cumulable avec une éventuelle rétrogradation sportive.
- Lorsqu'un club a régularisé sa situation pour la saison "N", la sanction s'applique au niveau de la 1<sup>ère</sup> saison d'infraction en cas de nouvelle infraction pour la saison N+1 ;

## TERRAINS SUSPENDUS

<b>529210- ES VITRY</b>	<b>U18 D1</b>	<b>= 2 MATCHES FERMES A COMPTER DU 12/05/2025</b>
<i>Matches des 9 &amp; 23 novembre 2025</i>		
<b>580485 - US VILLENEUVE ABLON</b>	<b>U18 D2</b>	<b>= 3 MATCHS FERMES A COMPTER DU 26/05/2025</b>
<i>Matches des 5 octobre / 9 &amp; 30 novembre 2025</i>		
<b>580485- US VILLENEUVE ABLON</b>	<b>SENIORS D3</b>	<b>= 1 MATCH FERME A COMPTER DU 26/05/2025</b>
<i>Match du 19 octobre 2025</i>		
<b>532342- PHARE ZARZISIEN</b>	<b>SENIORS D3</b>	<b>= 1 MATCH FERME A COMPTER DU 01/09/2025</b>
<i>Match du 5 octobre 2025</i>		

**La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain 72 heures avant la date du match.**

## FERMETURE DES TERRAINS

**Les installations du Parc de CHOISY seront fermées :**

- Du 24/09/25 au 28/09/25 (Plaine Sud)

**Nous informons que les clubs impactés doivent obligatoirement nous transmettre les matchs concernés, soit pour les reporter à date ultérieure ou de les inverser avec l'accord du club adverse.**

## SENIORS

**564269 - FC MOLDAVIE – Seniors D2**

La commission rappelle à ce club les équipes obligatoires pour un club évoluant en D2

- 2 équipes séniors
- 3 équipes de jeunes – football à 11 – parmi les catégories U14 – U15 – U16 -U17- U18-U19 -U20
- 2 équipes de football réduit.

*En cas de non-respect, le club sera sanctionné **d'un retrait de 4 points par obligations non respectées.***

### **Courriel de CSA KREMLIN BICETRE du 13/06/25**

La commission prend note que le stade des Esselières du club risque d'être indisponible en début de saison en raison de travaux. Si tel est le cas merci d'indiquer les rencontres concernées par les demandes d'inversion ou de report. La Commission reste en attente.

## **COUPE SENIORS**

### **Tirage au sort des rencontres du 1<sup>er</sup> tour.**

Matches à jouer le **28 septembre à 15h** sur le terrain du club 1<sup>er</sup> nommé.

Exempts : clubs qualifiés en Coupe de France – clubs évoluant en championnats de LPIFF.

Un arbitre à la charge du club recevant sera désigné pour chacune de ces rencontres (paiement le jour du match).

## **COUPE SENIORS AMITIE**

### **Tirage au sort des rencontres du 1<sup>er</sup> tour.**

Matches à jouer le **28 septembre à 15h** sur le terrain du club 1<sup>er</sup> nommé.

Exempts : clubs qualifiés en Coupe de France – clubs évoluant en championnats de LPIFF.

Un arbitre à la charge du club recevant sera désigné pour chacune de ces rencontres (paiement le jour du match).

## **CDM**

### **INFO CLUB**

Le calendrier de cette compétition est très resserré en raison du nombre élevé d'équipes, les matchs reportés de championnat seront éventuellement joués en semaine tout comme les rencontres de Coupe du Val de Marne.

## **ANCIENS**

### **53494889 - MACCABI CRETEIL / US RUNGIS Anciens D1 du 28/09/2025**

Courriel de Maccabi Créteil du 11/09/25 – Parc de Choisy fermé

*Ce match est remis au 12 octobre, prévenir vos adversaires.*

### **53494920 - PORTUGAIS CHAMPIGNY / US IVRY Anciens D1 du 21/09/2025**

Courriel de US Ivry du 15/09/25– Décès d'un joueur

*Compte tenu des circonstances, la commission reporte la rencontre au 12 octobre, prévenir vos adversaires.*

Elle présente au club et à la famille du joueur ses très sincères condoléances.

### **53495555 - FC NOGENT / CRETEIL LUSITANOS US Anciens D2.A du 28/09/2025**

Courriel de FC Nogent du 14/09/25– terrain indisponible

*Ce match est remis au 12 octobre, prévenir vos adversaires.*

## **+45 ans**

### **53497398 - US VILLENEUVE ABLON / OFC COURONNES +45 ans du 21/09/2025**

Courriel de US Villeneuve Ablon du 15/09/25.

*Ce match est remis au 12 octobre, prévenir vos adversaires.*

## **+55 ans**

### **N°53497888 - FC NOGENT / PARIS FC 2 DU 28/09/2025 + 55 ans du 14/09/25**

Courriel de FC Nogent du 14/09/25 – Terrain indisponible.

*Ce match est remis au 12 octobre 2025, prévenir vos adversaires.*

# COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS



Réunion du lundi 15/09/2025

Président : M. FOPPIANI

Présents : Mme POLICON - MM. FOPPIANI – GUERCHOUN – LEFEBVRE

**La commission souhaite une bonne saison sportive à tous les clubs.**

**La commission conseille aux clubs de prendre connaissance des modifications règlementaires concernant les règlements sportifs à compter de la nouvelle saison 2024/2025.**

## **RAPPEL**

### **Concernant les RESERVES d'AVANT MATCH (article 142 du RSG de la FFF)**

Les réserves d'avant match doivent figurer sur la feuille de match et être confirmées dans les 48 heures ouvrables suivant la rencontre par lettre recommandée ou télécopie ou courriel de la messagerie officielle du club et à l'organisme responsable de la compétition.

### **Concernant les RECLAMATIONS (article 187 du RSG de la FFF)**

La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulées de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée UNIQUEMENT par les clubs participant à la rencontre.

Cette réclamation doit être NOMINALE et motivée.

Le club fautif a MATCH PERDU par pénalité mais le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondants au GAIN du match. Il conserve le bénéfice des points acquis sur le terrain et des buts marqués.

### **Concernant les EVOCATIONS (article 187 du RSG de la FFF)**

L'évocation est toujours possible et prévaut avant l'homologation d'un match en cas :

- De participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match,
- D'inscription sur la feuille de match en tant que joueur d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au club, d'un joueur non licencié,
- D'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements,
- D'un joueur venant de l'étranger n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance d'un
- C-I-T.

Dans les cas ci-dessus, la sanction est le match perdu par pénalité et le club adverse bénéficie des points correspondants au gain du match.

*Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.*

## **Nomination du bureau**

Président : M. MAGGI Jean-Pierre (nommé par le CD)

Vice-Président : M. FOPPIANI Jean-Jacques

Secrétaire : M. GUERCHOUN Albert

Secrétaire adjointe : Mme POLICON Marie-Thérèse

Membres : Mme GUILIANI Patricia – M. BOUSSARD Jean-Marc – LEFEBVRE Jérôme  
M. JALTA Jérémie

# COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL



Réunion restreinte du lundi 15 septembre 2025

## INFORMATIONS IMPORTANTES

### **Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :**

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

### **La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase**

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le lundi 14h de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations. Le club recevant doit s'assurer de la disponibilité du gymnase au plus tard 72h avant la rencontre.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela, il faut utiliser la procédure de demande de changement via Footclub le lundi 14 h précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 17h00.

La veille du match à 17h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

## FUTSAL D2

### **La commission souhaite la bienvenue aux quatre nouveaux clubs et 5 équipes engagées en championnat Futsal Seniors D2, ce qui nous permet de créer deux poules de 7 équipes dans cette division.**

565234 - FC CHOISY 1

565189 - FRENES FUTSAL

565314 - GENTILLY FC 1 et GENTILLY FC 2

565323 - VENOM FUTSAL

*Les calendriers de cette division sont disponibles sur Footclub et sur le site du District.*

### **N° 53498781 - VSG FUTSAL / BOISSY UJ Futsal D1 du 19/09/25**

Courriel de VSG Futsal en date du 12/09/2025 demandant d'avancer la rencontre du 19/09/2025 au 16/09/2025 contre BOISSY U. J. 1, refus de BOISSY U. J. 1.

*La commission maintient la rencontre à la date initiale.*

### **N° 563055 - A. S. C. VITRY**

Courriel du District du Val de Marne, en date du 28 mai 2025, relatif à la non-homologation du **Gymnase La Halle aux Sports RABELAIS, Rue Pierre et Marie Curie à Vitry**, pour disputer des rencontres officielles Futsal Seniors et à l'obligation pour le club de trouver un gymnase de remplacement.

Ceci faisant suite aux PV de la commission Football Diversifié - Futsal du mois de mai et aux divers rapports des arbitres ayant officiés sur ce site.

Un courriel ayant été transmis en juin 2025 à M. GHEDDOUCHE Farid responsable des terrains au service des sports de la Municipalité. Des échanges téléphoniques ont aussi eu lieu avec Mme N'GALA, chargée de la gestion des gymnases. Courriel de réponse du club de VITRY ASC, en date du 18 juin 2025, demandant aux commissions concernées du District du Val de Marne de transmettre cette demande à la municipalité de Vitry Sur Seine et de prendre en charge cette problématique.

*La commission vous rappelle que les instances ne gèrent que les clubs qui ont en charge d'informer les installations sur lesquelles elles vont disputer les compétitions officielles et que ces installations doivent respecter les obligations fédérales pour permettre votre engagement dans les diverses compétitions.*

*Charge aux clubs de gérer leur relation avec les municipalités avec si nécessaire un courrier du District pour appuyer vos demandes.*

**De toute urgence**, par retour de mail, le [club doit nous confirmer les gymnases utilisés pour chacune de vos 3 équipes engagées](#) faute de quoi elles ne pourront pas être intégrées si une installation n'est pas conforme.

D'autant que comme le précise le règlement, chaque club doit fournir une attestation du propriétaire de l'installation de mise à disposition avec le jour et le créneau horaire.

[En cas de nécessité, vous pouvez vous présenter à l'une des réunions de la commission Football Diversifié – Futsal qui se déroulent tous les lundis de 15h à 17h. Prévenir le secrétariat de votre éventuelle venue](#)

## Réunion de rentrée FUTSAL JEUNES

### Judi 4 septembre 2025

#### ➤ Les clubs présents :

B2M – CA VITRY – C'NOUES – ESPERANCE 94 – FC CHOISY LE ROI – L'HAY LES ROSES FUTSAL – NOGENT FUTSAL – SMAJ – US CRETEIL FUTSAL – AS CHOISY LE ROI

#### ➤ Application GFER94 (à télécharger)

- Pour toutes les rencontres et plateaux

#### ➤ Les Journées de Rentrées :

- U9-U10 : Dimanche 21 septembre
  - Lieu : B2M – Centre des bords de Marne
  - Horaire : 10-13h
- U7-U8 : Dimanche 12 octobre
  - Lieu : Hay les Roses Futsal – Gymnase La Vallée Renard
  - Horaire : 10-13h
- U6-U7 : Dimanche 5 octobre
  - Lieu : FC Choisy le Roi – Gymnase Milliat
  - Horaire : 14h30-17h

#### ➤ Les Noël's futsal :

- U9-U10 : Dimanche 7 décembre
  - Lieu : Nogent Futsal – Gymnase Louis Armand
  - Horaire : 10h30-13h
- U7-U8 : Dimanche 14 décembre
  - Lieu : Hay les Roses Futsal – Gymnase La Vallée Renard
  - Horaire : 10-13h
- U6-U7 : Dimanche 21 décembre
  - Lieu : FC Choisy le Roi – Gymnase René Rousseau
  - Horaire : 14h30-17h

#### ➤ Formation (Nouvelle Formule) :

- Dates : à déterminer
- Lieux : à déterminer

#### ➤ Détections- Sélections :

- U16-U17 (Dominique-Yassine) : Gymnase : Louison Bobet à Noisy le Grand
  - Vendredi 26 septembre de 20h30 à 22h (tous les clubs viennent avec leurs équipes)
  - Vendredi 17 octobre de 20h30 à 22h
  - Vendredi 7 novembre de 20h30 à 22h
  - Vendredi 5 décembre de 20h30 à 22h
  - Mercredi 17 décembre après-midi : interdistrict
  - Tournoi au mois de mai
- U14-U15 (Jérôme-Marcio) : Gymnase Verseau à Saint Maurice
  - Mercredi 24 septembre de 16 à 18h (tous les clubs viennent avec leurs équipes)
  - Mercredi 15 octobre de 16 à 18h
  - Mercredi 5 novembre de 16 à 18h
  - Mercredi 3 décembre de 16 à 18h
  - Mercredi 17 décembre après-midi : interdistrict
  - Tournoi international U15 B2M 23/24 mai
  - Autres tournoi ou match à prévoir

# COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 18 septembre 2025

## **RAPPEL :**

**CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON**

**2025 / 2026 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans, sauf si souhait possibilité**

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant à l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

## **Comment récupérer une feuille de match papier,**

**Site :** districtduvaldemarne.ffh.fr - **Onglet :** District - **Rubrique :** Documents Clubs (en bas)

**Ou Cliquez sur le lien :** <https://districtvaldemarne.ffh.fr/wp-content/uploads/sites/99/2021/09/FM-VIERGE.pdf>

## **INFORMATIONS CALENDRIERS 2025 & 2026**

**Attention !** rappel, ne pas tenir compte des numéros des journées, mais des dates CALENDRAIRE.

### **CALENDRIERS**

#### **U15 D2**

**Le calendrier est consultable sur Foot Club et sur le site internet**

**Attention suite au désengagement de plusieurs équipes, le D2 a été entièrement refaite : 1 Groupe de 12 équipes (et non plus 2 groupes de 8).**

#### **U18 D3**

**Le calendrier est consultable sur Foot Club et sur le site internet (2 Groupes de 10)**

**Début le 05 octobre 2025**

#### **U16 D4**

**Le calendrier est consultable sur Foot Club et sur le site internet (2 Groupes de 8)**

**Début le 04 octobre 2025**

#### **FUTSAL D2**

**Le calendrier est consultable sur Foot Club et sur le site internet (2 Groupes de 8)**

**Début le 04 octobre 2025**

#### **ANCIENS D3**

**Club en liste d'attente :** VILLENEUVE ST GEORGES FC & VILLENEUVE ACADEMIE FC

#### **CDM D1**

**Rappel :** Les calendriers sont accessibles sur PORTAIL CLUB et sur le site internet du District.

Un groupe de 16, **début de compétitions le 21 septembre 2025 (et non 28/09/25).**

**Important :** A l'issue de la saison, le groupe sera ramené à 10 clubs, il y aura autant de descentes que nécessaire à l'issue de la saison en cours.

#### **SENIORS D4**

**Le calendrier est consultable sur Foot Club et sur le site internet**

**Quelques soucis d'alternances pour 6 clubs :** Chevilly Larue (1 fois), FC Mandres Périgny (3 fois), US (2 fois), Val de Fontenay AS (2 fois), Valenton FC (3 fois) et Villiers ES (1 fois)

# ANNEXES





## CATEGORIES D'AGES

HOMMES			FEMMES		
CATEGORIE	PRATIQUES	NAISSANCE	CATEGORIE	PRATIQUE	
<b>ANCIENS +55 ans</b>	Licence Vétérans <i>Championnat Foot à 9</i>	Dès 55 ans			
<b>ANCIENS +45 ans</b>	Licence Vétérans <i>Championnat Foot à 11</i>	Dès 45 ans			
<b>ANCIENS</b>	Licence Vétérans <i>Championnat Foot à 11</i>	<b>1991</b>			
<b>SENIORS</b>	Licence Seniors <i>Championnat Foot à 11</i>	<b>2005</b>	<b>SENIORS F</b>	Championnat Foot à 11	
<b>U20</b>	Licence U20 <i>Championnat Foot à 11</i>	<b>2006</b>	<b>U18F</b>	Licence U19F	Championnat Départemental et Régional Foot à 8 ou à 11
	Licence U19	<b>2007</b>		Licence U18F	
<b>U18</b>	Licence U18	<b>2008</b>		Licence U17F	
	Licence U17	<b>2009</b>	Licence U16F		
<b>U16</b>	Licence U16 <i>Championnat Foot à 11</i>	<b>2010</b>	<b>U15F</b>	Licence U15F	Championnat Départemental à 8 ou Régional à 11 ou mixité
	Licence U15	<b>2011</b>		Licence U14F	
<b>U14</b>	Licence U14 <i>Championnat Foot à 11</i>	<b>2012</b>	<b>U13F</b>	Licence U13F	Critérium départemental ou Mixité
	Licence U13	<b>2013</b>		Licence U12F	
<b>U13</b>	Licence U13 <i>Critérium Foot à 8 (14 dates)</i>	<b>2013</b>		Licence U11F	
	Licence U12	<b>2014</b>	Licence U10F		
<b>U11</b>	Licence U11 <i>Critérium Foot à 8 (14 dates)</i>	<b>2015</b>	<b>U9F DEBUTANTES</b>	Licence U9F	Critérium départemental ou Mixité
	Licence U10	<b>2016</b>		Licence U8F	
<b>U9 DEBUTANTS</b>	Licence U9 <i>Plateaux Foot à 5 (14 dates)</i>	<b>2017</b>	<b>U7F DEBUTANTES</b>	Licence U7F	Mixité
	Licence U8 <i>Plateaux Foot à 3, 4 ou 5 (9 dates)</i>	<b>2018</b>		Licence U6F	
<b>U7 DEBUTANTS</b>	Licence U7 <i>5 ans révolus</i>	<b>2019</b>			
	Licence U6	<b>2020</b>			
		<b>2021</b>			

# RENT CAR

 PROCHE,  CHER

## OFFRE SPÉCIALE

Pour les licenciés du District du  
Val-de-Marne de Football



**10 %** de réduction\*

sur le montant de votre location  
avec le code : **RAC-DISTRICT10**

À très bientôt dans nos agences !



Offre valable jusqu'au 31/12/24 pour la location d'une voiture ou d'un véhicule utilitaire dans les agences Rent A Car du Val-de-Marne participantes (Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés, Créteil/Bonneuil, Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi). Valable sur les tarifs publics en vigueur, hors promotions en cours, hors service Aller Simple, selon les conditions générales de location disponibles en agences, sous réserve de disponibilité. Sur présentation d'une licence d'un club du District du Val-de-Marne de Football (licence en cours) pour le retrait du véhicule.

LOCATION DE VÉHICULES

**rentacar.fr**  
0 891 700 200 Service 0,20 €/min  
\* prix appel

## Tarifs DISTRICT FOOTBALL VAL-DE-MARNE TTC 2024 Véhicules de tourisme

Catégories	Exemple de modèle	1 à 3 jours			4 à 8 jours		9 à 15 jours		16 à 29 jours		30 jours et +		
		Prix par jour HT		100 km/jour		100 km/jour		100 km/jour		Forfait Mensuel		3000 km	KM supp
		100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour				
A	108, Twingo ou similaire	45,53	34,15	28,22	24,13	22,37	671,10	0,23					
B	CITADINE 5P	49,76	37,32	30,85	26,38	25,15	754,50	0,24					
BP	CITADINE 5P BOITE AUTO	54,00	40,50	33,48	28,62	27,31	819,30	0,24					
C	AFFAIRE	64,58	48,44	40,04	34,24	30,74	922,20	0,25					
CP	AFFAIRE BOITE AUTO	68,82	51,61	42,67	36,48	32,15	964,50	0,25					
D	CONFORT	73,06	54,79	45,30	38,72	37,74	1 132,20	0,28					
DP	CONFORT BOITE AUTO	80,47	60,35	49,90	42,65	39,38	1 181,40	0,28					
DMP	MULTISPACE	88,51	66,38	54,88	46,92	40,66	1 219,80	0,29					
E	BERLINE	100,16	75,12	62,10	53,09	44,72	1 341,60	0,00					
EP	BERLINE BOITE AUTO	109,06	81,79	67,62	57,80	46,13	1 383,90	0,31					
F	MINIBUS 9 places	146,92	110,18	91,08	77,87	63,53	1 905,90	0,34					
FP	MONOSPACE 7places	140,82	105,61	87,31	74,64	55,91	1 677,30	0,34					

\* Tarifs non applicables du 1er Juin au 31 août

TARIF EN € TTC TVA : 20 %

Validité : Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

### ASSURANCES

Garantie dommages (CDW) : Inclus  
Garantie vol (TP) : Inclus  
Assistance 24H/24

Inclus  
Inclus

Tampon et signature